



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2019- 311 bis

Publié le 16 octobre 2019

Sommaire

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant désaffectation d'une partie de la chaufferie de la cité scolaire Amiens Sud (80)

DÉLÉGATION RÉGIONALE A LA RECHERCHE et A LA TECHNOLOGIE DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté portant délégation de signature aux agents de la délégation régionale à la recherche et à la technologie des Hauts-de-France



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Préfecture de la Région
Hauts-de-France

Secrétariat général pour
les affaires régionales

Plateforme régionale
d'appui juridique

Arrêté portant désaffectation d'une partie de la chaufferie de la cité scolaire Amiens Sud (80)

Le Préfet de la Région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État et spécialement son article 15-5 tel qu'il ressort de la loi n°85-97 du 25 janvier 1985, article 9 ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 20 juillet 2018 portant nomination de Madame Cécile DINDAR en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales des Hauts-de-France à compter du 10 août 2018 ;

Vu, l'arrêté préfectoral du 26 juin 2019 portant délégation de signature à Madame Cécile DINDAR, secrétaire générale pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France

Vu la circulaire INTB8900144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

Vu le courrier du 17 juillet 2019 du Président du Conseil régional des Hauts de France sollicitant la mise en œuvre de la procédure de désaffectation pour une partie de la chaufferie de la cité scolaire sud à Amiens et une partie du terrain d'implantation, représentant 75 % de l'ensemble immobilier implanté sur la parcelle section HP n° 369, en vue de sa cession à la ville d'Amiens, la délibération du 19 octobre 2018 du conseil régional des Hauts-de-France approuvant cette désaffectation ainsi que le plan annexé à cette délibération ;

Vu l'avis favorable du rectorat de l'académie d'Amiens en date du 3 mai 2019 sur la demande de désaffectation d'une partie de la chaufferie de la cité scolaire Amiens Sud ;

Vu les décisions des conseils d'administration du lycée Louis Thuillier du 11 septembre 2018, du lycée technique Édouard Branly du 13 septembre 2018, du lycée professionnel Édouard Gand du 8 octobre 2018 du lycée technologique Edouard Gand du 16 octobre 2018, du lycée professionnel Branly, du 2 juillet 2019 donnant leur accord à la désaffectation demandée ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales;

ARRÊTE

Article 1er: Ne sont plus affectées à l'activité scolaire de la cité scolaire Sud à Amiens une partie de la chaufferie et une partie du terrain d'implantation, telles que figurant sur le plan annexé à la délibération du 19 octobre 2018 ci-dessus visée.

Article 2: La secrétaire générale pour les affaires régionales, la rectrice de l'académie d'Amiens et le président de la région Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

07 OCT. 2019

Pour le préfet et par délégation
la secrétaire générale
pour les affaires régionales



Cécile DINDAR

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



DELEGATION REGIONALE A LA RECHERCHE ET A LA TECHNOLOGIE DES HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté du 27 septembre 2019 portant délégation de signature aux agents de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie des Hauts-de-France

Le Délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région des Hauts-de-France

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de Préfet de la région des Hauts-de-France, Préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, Préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel du 13 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Stéphane LELEU en tant que délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Nord – Pas-de-Calais – Picardie, à compter du 1^{er} février 2016 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 renouvelant pour trois ans, Monsieur Stéphane LELEU, dans ses fonctions de délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Hauts-de-France, à compter du 1^{er} février 2019 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2017 portant nomination de Madame Fabienne GIARD en qualité de déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Hauts-de-France, à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2019 portant nomination de Madame Carole VALLET en qualité de déléguée régionale adjointe à la recherche et à la technologie pour la région Hauts-de-France, à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2019 du Préfet de la région Hauts-de-France, portant délégation de signature à Monsieur Stéphane LELEU, délégué régional à la recherche et à la technologie ;

Vu l'arrêté du 17 septembre 2019 du Préfet de la région Hauts-de-France, portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à Monsieur Stéphane LELEU, délégué régional à la recherche et à la technologie, pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – En mon absence ou en cas d'empêchement de ma part, la délégation de signature qui m'est conférée sera exercée conjointement par les délégués régionaux adjoints :

- Madame Fabienne GIARD, Ingénieur de recherche
- Madame Carole VALLET, Maître de Conférences

Article 2 – Ma délégation de signature sera subdéléguée à Madame Fabienne MOTTE, assistante de gestion :

- pour la signature des actes permettant l'engagement et la mise en paiement des crédits de fonctionnement de la délégation et des crédits d'intervention ;
- pour la signature des actes, échanges ou courriers relatifs à l'instruction des dossiers de crédit impôt recherche ;

Article 3 – La liste des signatures manuscrites des personnes citées aux articles 1 et 2 est annexée au présent arrêté.

Article 4 – Le délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région.

Fait à Lille, le 27 septembre 2019

Le Délégué Régional à la Recherche et à la
Technologie pour les Hauts-de-France

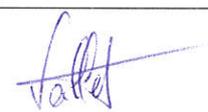


Stéphane LELEU

ANNEXE

Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat

Subdélégation de la signature de Monsieur Stéphane LELEU, Délégué Régional à la Recherche et à la Technologie pour la région des Hauts-de-France,
 en application de l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2019, du préfet de région Hauts-de-France, portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Noms et qualités des personnes désignées	Signature des agents habilités	Paraphe
Madame Fabienne GIARD Ingénieure de Recherche Déléguée régionale adjointe		
Madame Carole VALLET Maître de Conférences Déléguée régionale adjointe		
Madame Fabienne MOTTE Secrétaire Administrative Education Nationale Enseignement Supérieur Assistante, Gestionnaire administrative et financière		